

# Bourse French Tech Emergence

## **BPIFRANCE**

### Présentation du dispositif

La Bourse French Tech Emergence vise à évaluer et analyser le potentiel du projet de l'entreprise ainsi que ses perspectives marché.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### Entreprises éligibles

La Bourse French Tech Emergence vise à soutenir les jeunes entreprises à réel potentiel de croissance. Sont concernés les jeunes entreprises immatriculées en France il y a moins d'un an, quel que soit le secteur d'activité économique (service, industrie, numérique) et répondant à la définition européenne de la Petite Entreprise (entreprise < 50 personnes et CA ou total bilan < 10 M€).

#### Pour quel projet ?

##### Présentation des projets

Les projets éligibles sont les projets Deep Tech nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique :

- business model,
- faisabilité technologique,
- évolution des usages,
- ergonomie-interface,
- design de service,
- tests,
- marketing,
- support technique, juridique,
- organisation interne de l'entreprise, de partenariats, etc.

Ainsi que tous les projets d'innovation de rupture à fort contenu technologique, qualifié Deep Tech. Le terme Deep Tech qualifie des projets reposant sur des technologies ou des combinaisons de technologies :

- issues d'un laboratoire de recherche (public/privé) et/ou s'appuyant sur une équipe/gouvernance en lien fort avec le monde scientifique (profil scientifique/technologie clé),
- qui présentent de fortes barrières à l'entrée, matérialisées par des verrous technologiques difficiles à lever,
- qui constituent un avantage fortement différenciateur par rapport aux offres existantes,
- caractérisées par un go-to-market (développement, industrialisation, commercialisation) long/complexe donc probablement capitalistique.

## Dépenses concernées

Les dépenses éligibles sont :

- les frais externes : frais d'accompagnement, actes de propriété intellectuelle, études de faisabilité, juridique et de marché, design, recherche de partenaires, formations spécifiques, etc,
- les frais internes : frais de personnel, frais généraux forfaitaires, etc.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention, représentant 70% des dépenses éligibles prévisionnelles, dans la limite de 90 000 €.

Aucun frais d'instruction ne sera demandé.

---

## Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 1 an.
- Effectif de moins de 50 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 10 M€.

---

## Organisme

### BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**  
Web : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)